

Consultation - Accélération de la Production d'Énergie Renouvelable

La loi APER (Accélération de la Production d'Énergie Renouvelable) du 11 mars 2023 prévoit notamment dans son article 15 la définition de zones d'accélération des énergies renouvelables jugées préférentielles et prioritaires par les communes.

Afin de pouvoir informer les habitants sur les secteurs concernés, des cartes pour chacun des types de production d'énergie ont été éditées par Marne et Gondoire. Vous les trouverez ci-dessous en téléchargement.

Vous y trouverez :

- des cartes déclinées selon les différentes filières énergétiques du territoire de Thorigny
- des cartes déclinées selon les différentes filières énergétiques globales sur l'ensemble du territoire
- une note explicative de construction de ces cartes et des points éventuels de vigilance à apporter
- Une note d'information sur la définition des zones d'accélération des Énergies renouvelables

Pour rappel, le SDE (Schéma Directeur des Énergies) vise :

- Une production :
 - en électricité basée principalement sur un renforcement de la solarisation,
 - en chaleur par un mix entre récupération de chaleur fatale, solaire thermique, géothermie et bois énergie
 - et une part moins importante de termes de production de gaz par méthanisation.
- Une production en EnR de 16% de nos besoins à 2030 et de 70% à 2050, complétée par un import énergie verte de 30% permettant au territoire d'être alimenté intégralement en énergies renouvelables ou de récupération.

Afin d'intégrer les objectifs du Schéma Directeur des Énergies de Marne et Gondoire, les cartes ci jointes sont proposées aux communes, déclinées selon les filières énergétiques suivantes :

- Le solaire thermique et le photovoltaïque
- La géothermie
- Les réseaux de chaleur
- Biomasse
- Éolien
- Chaleur fatale

Des registres sont disponibles en Mairie et à l'accueil des Services techniques pour recueillir vos remarques.

À télécharger

Fichier

[Zone d'accélération du développement des réseaux de chaleur 1.66 Mo](#)

Fichier

[Carte accélération Chaleur Fatale 4 Mo](#)

Fichier

[Carte accélération solaire et PV soumis à des contraintes 4.05 Mo](#)

Fichier

[Zone de développement de la biomasse méthanisable 2.81 Mo](#)

Fichier

[Zone de développement du solaire thermique et photovoltaïque 2.16 Mo](#)

Fichier

[Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables 158.83 Ko](#)

Fichier

[Notice de lecture des cartes 339.4 Ko](#)

Fichier

[Procès-verbal du débat sur les zones d'accélération pour les énergies renouvelables - Conseil Communautaire 16 octobre 2023 1.52 Mo](#)